

Compte rendu des délibérations du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Vernoux Séance du 11 mars 2014

Nombre de membres :
- du Conseil communautaire : 27
- en exercice : 27
- qui ont pris part à la délibération : 23

Date de la convocation : 4 mars 2014
Date d'affichage : 4 mars 2014

Présents pour la Commune de :

- Chateauneuf de Vernoux : Messieurs Christian ALIBERT et François DORNE,
- Gilhac et Bruzac : Madame Christine HASSE, Messieurs Gilbert BOUVIER et Jean Claude SCHLOTTAUER,
- Saint Apollinaire de Rias : Madame Nicole CHAZEL et Monsieur Michel CIMAZ,
- Saint Jean Chambre : Madame Marie Chantal d'AFFROUX et Monsieur Olivier KELLER,
- Saint Julien le Roux : Mesdames Marie-Thérèse LOUIS (représentant M. Michel MOULIN), Françoise TRESCOL et Monsieur Eric BOURRY,
- Silhac : Messieurs Jean Pierre ANCHISI, André CHAREYRON et Jacky REYNE,
- Vernoux-en-Vivaraïs : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Danièle SAGNES, Messieurs Yohan BLANCHARD (représentant M. Pascal FUOCO), Olivier CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET et Gérard GOULLEY Gilbert GREVE.

Madame Véronique TERRAS participe à la réunion sans pouvoir prendre part au vote, l'ensemble des délégués titulaires de la Commune de Silhac étant présents.

Absents excusés : Madame Laurence BRUNEL,

Absents : Mesdames Sophie BEAL, Claude Marie MARTIN, André CIMETIERE et Régis VACHER.

Secrétaire de séance : Madame Véronique TERRAS

Le mardi onze mars deux mille quatorze à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Châteauneuf de Vernoux, salle intercommunale sous le multi-accueil, sous la présidence de Monsieur Olivier CHASTAGNARET, Président.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le président ouvre la séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Véronique TERRAS qui s'est proposée.

2. Compte administratif 2013

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2013 a été présenté au conseil communautaire lors de sa réunion du samedi 1^{er} mars.

Monsieur le président invite le conseil communautaire à se prononcer.

Il est procédé au vote par chapitre pour chacun des budgets.

Monsieur le président n'y participe pas.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme Jacqueline CALIXTE et M. Olivier KELLER) :

- ✓ Adopte le compte administratif 2013 du budget général, du budget Assainissement, du budget Zone d'artisanale de Greygnac et Zone d'activités de Greygnac ;
- ✓ considère les excédents de fonctionnement et décide de leur affectation pour chacun des budgets.

3. Budget primitif 2014

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que le projet de budget primitif pour l'année 2014 a été présenté au conseil communautaire lors de sa réunion du samedi 1er mars.

Monsieur le président précise que les différentes remarques formulées lors de cette réunion ont été prises en compte dans le document qui est proposé au vote.

Il est procédé au vote par chapitre pour chacun des budgets.

Monsieur Jacky REYNE indique ne pas vouloir participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme Jacqueline CALIXTE et M. Olivier KELLER), adopte le budget primitif 2014.

4. Acquisition d'un terrain pour la STEP de la Justice

Monsieur le président rappelle que le conseil communautaire a approuvé le principe de la construction d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration au quartier de la Justice sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

Monsieur le président indique que Monsieur Christian ALIBERT, vice-président en charge de l'assainissement, est entré en négociation avec les propriétaires du terrain pressenti pour accueillir la station d'épuration.

Monsieur le président indique que les parties sont parvenues à un accord.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

1. accepte l'acquisition, sur la Commune de Vernoux-en-Vivarais, d'une parcelle de terrain d'environ 3 000 m², au prix de 1,5 € le m², à détacher de l'actuelle parcelle cadastrée AL n°56 appartenant à Madame Marie Louise CHAUDIER,
2. autorise le versement d'une indemnité d'environ 4 500 € au titre de la servitude de passage dont bénéficie la Communauté de Communes pour accéder à cette parcelle,
3. autorise le président à signer :
 - l'acte authentique en l'adaptant à la superficie réellement acquise,
 - tout document permettant de mener à bien ce dossier.

5. Marché à procédure adaptée pour la transformation partielle d'un bâtiment industriel en ressourcerie- recyclerie - phase 2 - aménagement des locaux

Monsieur le président informe l'assemblée qu'un avis d'appel à candidature a été publié sur le site www.achatpublic.com le 8 janvier 2014 et dans le journal d'annonces légales « L'hebdo de l'Ardèche » le 9 janvier 2014.

Monsieur le président précise que :

- le marché de travaux comporte 9 lots,
- le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet de 12 retraits chez le reprographe et de 44 retraits sur le site www.achatpublic.com,
- 21 enveloppes ont été adressées dans les délais à la Communauté de Communes,
- 1 enveloppe est arrivée hors délais.

Certains candidats ont répondu pour plusieurs lots.

Au total ce sont :

- 3 offres pour le lot n°1 – *démolition maçonnerie*,
- 1 offre pour le lot n°2 – *bardages*,
- 4 offres pour le lot n°3 – *murs à ossatures bois*,
- 3 offres pour le lot n°4 – *menuiseries aluminium métallerie*,
- 5 offres pour le lot n°5 – *menuiseries intérieures bois*,
- 3 offres pour le lot n°6 – *faux plafonds doublages cloisons peintures*
- 5 offres pour le lot n°7 – *revêtement de sols carrelages faïences*
- 2 offres pour le lot n°8 – *chauffage ventilation plomberies sanitaires*
- 3 offres pour le lot n°9 – *électricité*.

Monsieur le président indique que l'ouverture des plis s'est déroulée le 14 février 2014 à 14h15. Un premier classement a été établi et les offres ont été remises au maître d'œuvre pour vérification. Une seconde réunion s'est déroulée le 27 mars 2014 à 15h30 afin d'établir le classement définitif. Monsieur le président communique le résultat de l'analyse des offres.

Sur proposition du président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

1. Retient les offres suivantes :

Marché de travaux	Entreprise	Montant H.T.
Lot n°1 – démolition maçonnerie	GERLAND & Fils (07240)	25 428,30 €
Lot n°2 – bardages	MARTIN Frères (07160)	41 755,20 €
Lot n°3 - murs à ossatures bois	SAS PIERREFEU (07240)	60 541,68 €
Lot n°4 – menuiseries aluminium métallerie	INOXALU (26270)	37 974,00 €
Lot n°5 – menuiseries intérieures bois	SAS PIERREFEU (07240)	13 527,29 €
Lot n°6 – faux plafonds doublages cloisons peintures	MAZET (07100)	61 349,53 €
Lot n°7 – revêtement de sols carrelages faïences	ANGELINO (26260)	10 005,68 €
Lot n°8 – chauffage ventilation plomberies sanitaires	MESBAH SAVEL (07410)	92 303,00 €
Lot n°9 – électricité.	BEGOT Electricité (26240)	37 793,00 €
Montant H.T. de la solution de base		380 677,68 €
T.V.A. 20 %		76 135,54 €
Montant T.T.C. de la solution de base		456 813,22 €

2. Décide de retenir les prestations supplémentaires proposées par la commission, à savoir :

Lots et entreprises concernés	Prestations supplémentaires	Montant H.T.
Lot n°4 – menuiseries aluminium métallerie INOXALU (26270)	Stores de protection solaire	2 700,00 €
Lot n°6 – faux plafonds doublages cloisons peintures MAZET (07100)	Remplacement de plaques de faux-plafonds	1 150,00 €
Lot n°9 – électricité. BEGOT Electricité (26240)	Eclairage extérieur	1 338,00 €
	Alarme anti-intrusion	3 932,00 €
Montant H.T. des prestations supplémentaires retenues		9 120,00 €
T.V.A. 20 %		1 824,00 €
Montant T.T.C. des prestations supplémentaires retenues		10 944,00 €

3. Autorise le président à signer les marchés de travaux et tout document permettant de mener à bien ce dossier.

6. Délégation par les communes de leur compétence en matière de fibre optique

Monsieur le président propose que la Communauté de Communes se dote de la compétence "Fibre optique".

Monsieur le président indique que les Communes de Châteauneuf-de-Vernoux, Saint Apollinaire de Rias et Vernoux-en-Vivarais ont déjà délibéré favorablement.

Monsieur le président explique que cette compétence permettrait à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux d'adhérer au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique et de bénéficier d'avantages notamment en termes d'ingénierie publique et de financements pour le raccordement des particuliers.

Monsieur Olivier KELLER indique ne pas vouloir participer au vote car le conseil municipal de Saint Jean Chambre n'a pas encore été consulté.

Monsieur Olivier KELLER émet des réserves : si la délibération ne pose aucun problème sur la forme, elle en pose plus d'un sur le fond et en l'absence de cadre, notamment par rapport aux implications de la dépendance aux plus grandes firmes, sans possibilité de contrôle financier et/ou politique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

1. décide de doter la Communauté de Communes de la compétence "Fibre optique"
2. décide de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique,
3. invite les conseils municipaux à se prononcer sur cette nouvelle compétence.

7. Validation du Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace

Monsieur le président donne la parole aux techniciens chargés de présenter le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE).

Mesdames Nathalie SALINAS (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche), Eglantine SIMONET (Redaconseil) et Morgane MAITRIAS (CCPV) présentent les étapes d'élaboration, le rôle du SIAGE, sa composition, les lignes directrices, les objectifs, ainsi que des exemples pour illustrer le contenu.

S'inscrivant dans la ligne de la « Charte de Développement et d'Aménagement Durable » adoptée par le Conseil communautaire le 8 septembre 2011, le SIAGE constitue un pas de plus vers l'opérationnel. Il est un document d'urbanisme stratégique permettant d'affirmer un projet d'aménagement et de développement durable du territoire s'appuyant sur une vision d'ensemble.

Ce document de planification donne des repères importants pour accompagner au mieux l'évolution du Pays de Vernoux pendant les quinze prochaines années et offre la possibilité de projeter le scénario d'un équilibre possible entre le développement économique et urbain et la préservation des ressources naturelles et des paysages, en mettant l'accent sur une utilisation économe et cohérente de l'espace.

Le SIAGE marque l'intérêt d'une réflexion intercommunale, qui permet de penser le territoire à une échelle qui correspond mieux aux réalités de la vie de ses habitants que la seule échelle communale : déplacements, activités, effets des atteintes à l'environnement...

Le SIAGE pointe les enjeux du territoire.

Il met en lumière les intérêts communs tout en tenant compte des particularités communales. Les orientations qu'il propose sont autant de guides pour aménager et gérer le territoire. Favoriser une croissance démographique maîtrisée suppose en effet de poser des leviers de développement tout autant que des garde-fous.

Il s'agit avant tout d'éviter la surconsommation de l'espace - car celui-ci est de plus en plus précieux - ainsi que la dégradation des qualités de notre territoire.

Il s'agit aussi de soutenir l'innovation locale tout en tenant compte des fragilités de notre environnement.

L'approbation du SIAGE marque l'aboutissement d'une démarche participative lancée en juin 2013. Soutenue par la volonté de construire un projet qui soit partagé, son élaboration a été menée en concertation avec les élus locaux et les habitants. Des réunions publiques et des ateliers participatifs ont ainsi ponctué chacune de ses étapes. Il y avait un triple intérêt à cette démarche participative : elle a permis de nourrir le projet de SIAGE d'une réflexion plurielle, d'instaurer un dialogue entre communes sur un sujet de fond, mais aussi de permettre à chacun d'être sensibilisé à l'intérêt d'un « urbanisme de projet ».

Aussi, **le SIAGE est un engagement moral permettant d'orienter le développement du territoire de façon raisonnée et durable, grâce aux valeurs, définies de façon concertées qu'il contient : identité, innovation et ouverture. Il ouvre ainsi la voie à une application locale des principes du développement durable.**

Ce n'est pas un document réglementaire opposable, mais il peut le devenir s'il est intégré dans un document réglementaire (SCoT, carte communale, PLU ou PLUI). Il offre au Pays de Vernoux des arguments concertés pour envisager un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à valeur réglementaire. Il va aussi permettre à la Communauté de Communes d'affirmer ses choix d'aménagement lors de la mise en place du futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)-Centre Ardèche, qui permettra de faire le lien avec les territoires alentours. C'est aussi pourquoi le Pays de Vernoux a bénéficié pour la création du SIAGE de l'appui de partenaires techniques, comme le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), le Syndicat Mixte Eyrieux-Ouvèze-Vernoux (SMEOV) et la Chambre d'Agriculture. Dans le cadre de son Plan de coopération, le Parc Naturel des Monts d'Ardèche a quant à lui fourni une aide soutenue tout au long du processus.

La mise en œuvre du SIAGE passe à la fois par :

- Son intégration dans les documents d'urbanisme réglementaires ;
- Sa traduction à travers des actions et politiques sectorielles, relative à ses thématiques d'intervention (amélioration des connaissances, programmes d'aménagement ou d'équipement, mise en place d'outils de gestion et de dispositifs contractuels, structuration des acteurs et réalisation de démarches concertées) ;
- La mise en place d'une commission « urbanisme » à l'échelle intercommunale, chargée de hiérarchiser et d'impulser les actions préconisées, d'affiner l'identification des groupements bâtis susceptibles d'accueillir de nouveaux logements sur la base d'une grille d'analyse élaborée à partir du projet porté par le SIAGE.

Le SIAGE se compose :

- d'un diagnostic,
- d'un document de projet à l'horizon 2030, contenant les orientations, les objectifs et les préconisations,
- d'un document de synthèse,
- d'une cartographie au 25 000^{ème} qui spatialise les objectifs.

Le SIAGE se décline en 38 Objectifs, répartis en 9 orientations et organisés autour de 2 axes :

Axe 1 : L'identité, fil directeur dans le développement du Pays de Vernoux

1.1 AGRICULTURE : Affirmer la vocation agricole du territoire

- S'accorder sur des limites d'urbanisation pour cesser la pression urbaine sur l'agriculture du plateau de Vernoux,
- Identifier et protéger les espaces agricoles à forte valeur agronomique,
- Mener une politique solidaire de maîtrise du foncier agricole sur Gilhac-et-Bruzac,
- Permettre aux exploitations de se développer et aux nouvelles de se créer,
- Mener une politique d'accompagnement pour le maintien de l'activité agricole, première condition de préservation et d'entretien des paysages de terrasses.

1.2 ENVIRONNEMENT : Concevoir un projet en cohérence avec notre environnement

- Préserver et reconquérir les éléments constituant la trame verte,
- Mieux connaître et reconnaître un patrimoine rare : les zones humides du Pays de Vernoux,
- Maintenir en bon état et reconquérir les espaces naturels remarquables du territoire,
- Tenir compte de la fragilité de la ressource en eau par une meilleure gestion qualitative et quantitative.

1.3 PAYSAGES : Aménager et ménager notre cadre de vie

- Maintenir la vie des villages et permettre leur évolution : rénover et construire prioritairement en cœur de village, préserver la mixité des fonctions,
- Préserver les silhouettes remarquables de villages et hameaux,
- Maîtriser la qualité des entrées et des traversées de villes et villages,

- Aménager et valoriser les "routes-paysages" du Pays de Vernoux,
- Redonner une place, dans le paysage et les consciences, aux rivières du Pays de Vernoux,
- Respecter les formes urbaines et architecturales locales,
- Reconquérir les terrasses par des usages autres qu'agricoles.

1.4 URBANISME : Accueillir de nouveaux habitants de façon modérée et adaptée aux capacités d'accueil du territoire

- Atteindre le seuil de 3 500 habitants d'ici 2030 et un accroissement du parc de logement sur l'ensemble du territoire d'environ 260 logements,
- Maintenir et renforcer les équipements et les réseaux,
- Respecter l'armature urbaine existante,
- Optimiser la consommation de l'espace,
- Rénover et valoriser les logements dans les hameaux et les centres anciens.

Axe 2 : L'innovation et l'ouverture, comme facteur d'attractivité du Pays de Vernoux

2.1 ÉNERGIE : Devenir un territoire à énergie positive

- Favoriser la sobriété et l'efficacité énergétique,
- Définir des sites d'accueil pour développer les énergies renouvelables.

2.2 FORÊT : Développer un potentiel encore peu exploité

- Mettre en œuvre une gestion durable de la forêt,
- Améliorer la desserte forestière,
- Mener une politique d'accompagnement de la filière bois.

2.3 ÉCONOMIE ET INNOVATION SOCIALE : encourager une économie plurielle et inventive, comme support d'un développement harmonieux

- Faire du secteur de Vernoux-en-Vivarais un site économique stratégique capable de rayonner sur le territoire, par l'implantation des activités les plus structurantes,
- Permettre le maintien et l'accueil d'activités économiques sur les autres communes,
- Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'accueil touristique,
- Développer l'économie sociale et solidaire et les circuits courts,
- Faire de la culture, de l'artisanat d'art, du patrimoine, du tourisme et de l'économie numérique des leviers de l'attractivité de territoire.

2.4 MOBILITÉS : Mieux se déplacer sur le territoire

- Valoriser les transports en communs existants,
- Favoriser le développement des « trajets partagés » : auto-partage de proximité,
- Renforcer le transport à la demande,
- Favoriser les modes de déplacements doux.

2.5 HABITAT : répondre à la diversité des besoins et des budgets

- Prendre en compte les besoins des personnes âgées : logements intergénérationnels, logements en centre bourgs, logements de petite taille,
- Faciliter l'installation des porteurs de projets par le développement de logements passerelles sous forme d'habitat social et d'habitat léger,
- Diversifier le parc de logements : logements collectifs, groupés, individuels, de tailles différentes,
- Permettre l'habitat en zones blanches pour les personnes électro-hyper-sensibles.

Les élus saluent l'investissement dont ont fait preuve les partenaires et les techniciens tout au long de cette étude.

Monsieur le président expose qu'au cours de l'élaboration du document, l'idée a émergé de mettre en place une commission à l'échelle intercommunale qui puisse étudier finement les projets d'aménagements et de nouvelles constructions sur le territoire.

Cette commission « urbanisme intercommunal » pourrait accompagner les communes et les porteurs de projets et faire en sorte que les projets tiennent compte des différentes orientations du SIAGE. Cette commission pourrait être composée d'élus communaux et intercommunaux, de techniciens de la Communauté de Communes et de partenaires techniques.

Monsieur le président ajoute que si des règles rigoureuses existent en matière d'urbanisme et d'architecture, celles-ci ne permettent pas toujours d'éviter des constructions peu intégrées dans leur environnement et dans le paysage. Cette commission pourrait travailler sur la base d'une grille d'analyse élaborée à partir du SIAGE et pourrait émettre des préconisations à l'encontre des pétitionnaires.

Monsieur Olivier KELLER félicite les personnes pour ce travail et indique que le projet de SIAGE est né au départ de la volonté des Communes de Silhac et de Saint-Jean-Chambre de créer un PLU intercommunal, mais que cela n'avait pas été possible ; certaines communes étaient déjà dotées d'un document d'urbanisme réglementaire.

Monsieur le président répond que la Commune de Vernoux-en-Vivarais voulait transmettre la compétence urbanisme mais que la mise en place d'un PLU Intercommunal était prématurée à l'époque. Au cours de ces 4 années de travail la situation a évolué et l'idée un PLU Intercommunal a fait du chemin, le SIAGE fournirait une bonne base.

Monsieur Jacky REYNE confirme qu'il y a 4 ans en arrière, les communes avaient peur d'un PLU Intercommunal.

Monsieur Jean Pierre ANCHISI ajoute que l'élaboration du SIAGE est un travail de maturité que la Communauté de Communes n'aurait pas pu réaliser au début du mandat.

Madame Marie-Chantal d'AFFROUX pense que le SIAGE a permis de bien connaître le territoire intercommunal et aux élus qui y ont participé de se sentir « chez eux » dans les différentes communes. Les différentes étapes de la réalisation n'ont pas toujours été faciles et le comité de pilotage a rencontré quelques difficultés avec le bureau d'études G2C, mais le résultat correspond bien aujourd'hui au souhait des élus et des habitants pour le territoire.

Monsieur Gilbert BOUVIER ajoute que les élus de Gilhac-et-Bruzac avait eu beaucoup de craintes concernant les orientations du SIAGE pour leur Commune, craintes exprimées lors du COPIL mais que le dossier a évolué dans le bon sens.

Monsieur Christian ALIBERT précise que l'urbanisme est aussi lié aux réseaux d'eau et d'assainissement et qu'il faudra en tenir compte pour la suite.

Monsieur Olivier KELLER regrette que le SIAGE ne contienne pas d'éléments de communication sur les charges et responsabilités des communes en matière d'urbanisme, à savoir : accès, électricité, eau.

Monsieur Olivier KELLER précise qu'il faudrait mettre en place une communication à destination du public sur ce sujet.

Monsieur Olivier KELLER ajoute que parmi les préconisations du SIAGE, il y a l'idée de taxer les propriétaires de biens vacants, que c'est une idée qu'il faut poursuivre et mettre en œuvre, pour les logements vacants mais aussi et surtout pour les terres en friches, car celles-ci n'arrêtent pas d'augmenter.

Monsieur le président exprime son contentement de clôturer le mandat par la validation du SIAGE, qui est le témoin du chemin parcouru depuis la création de la Communauté de Communes et de la réussite du développement d'un sentiment et d'une solidarité intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve dans sa totalité, le Schéma Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de l'Espace (SIAGE) du Pays de Vernoux.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h30